



## **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL Séance du 12 avril 2024**

### Présents :

Président : Gilles Erb

Patrick Beaussart, Bruno Bellet, Sophie Bodin, Anne Boileau Demaret, Jean-René Chevalier, Jean-Paul Chilon, Adrien Dodu, Bernard Ferrière, Michel Gadal, Jean-Luc Guillot, Thibaut Huriez, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Stéphane Lebrun, Guy Letrot, Patrick Lustremant, Daniel Marchand, Christian Palierne, Christophe Porte, Jean-Michel Poulat, Jean-Michel Talba, Renan Thepaut, Robert Vasseur, Miguel Vicens, Isabelle Wegel (26)

### Assistant :

Magali Andrier, Directrice générale  
Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national  
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint

### Excusés :

Thierry Albertin, Pierre Blanchard, Christian Briffueil, Marie Francisco, Charles Gaveau, Lenaïck Loyant, Emmanuel Marzin, Claude Raeckelboom, Sandrine Ralaiarison, Carole Sève, Caroline Turlotte, Marion Vayre, Maurice Vidal (13)

□ □ □

Début de la séance : 18 heures 35

### **Point 1 – Informations du Président**

Gilles Erb détaille son agenda depuis la dernière réunion du Conseil fédéral de janvier 2024 en revenant sur quelques points particuliers :

- les championnats de France à Montpellier : belle réussite de l'organisation et de l'arbitrage pour un grand spectacle à guichet fermé
- son déplacement en Nouvelle Calédonie, à l'invitation de la ligue, pour des rencontres institutionnelles et des inaugurations en vue d'aider au développement du ping dans ce territoire, avec un fort impact médiatique

Il évoque les manifestations dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024 et confirme qu'aucun joueur des équipes de France ne sera proposé pour être porte-drapeau selon les critères affichés.

Il fait part de l'épilogue du procès Regis Canor démarré en 2014 et de son impact sur le budget.

Il explique les négociations avec la WTT menées depuis plusieurs mois pour obtenir l'organisation par la WTT d'un tournoi Champion à Montpellier, sans investissement financier pour la fédération.

Il informe de l'embauche au siège fédéral de Christophe Legout le 2 avril 2024 comme directeur des compétitions et sera en charge de la rénovation et de la création de compétitions pour tous les clubs, de la rénovation des championnats PRO et de l'organisation des compétitions internationales.

## **Point 2 – Elections 2024**

Gilles Erb présente le code de campagne pour les élections de décembre 2024. Ce code a été élaboré en collaboration avec la commission électorale et le groupe de travail gouvernance.

Ce code de campagne comprend une première partie avec les dispositions générales : code de bonne conduite, attribution de moyens financiers aux listes, utilisation des services de la Fédération et des réseaux sociaux.

La deuxième partie donne le calendrier prévisionnel :

- lundi 19 août 2024 : appel à inscription sur les listes électorales des arbitres et des entraîneurs et appel à candidature pour les membres de la commission des sportifs de haut niveau ;
- lundi 2 septembre 2024 : date limite d'inscription sur les listes électorales pour les arbitres et les entraîneurs et de candidature pour les membres de la commission des sportifs de haut niveau ;
- lundi 9 septembre 2024 : appel à candidature pour les représentants des arbitres, des entraîneurs et des sportifs de haut niveau ;
- du vendredi 13 septembre 2024 au samedi 14 septembre 2024 : élection des 6 membres de la commission des sportifs de haut niveau ;
- lundi 23 septembre 2024 : date limite du dépôt des candidatures des représentants des arbitres, des entraîneurs et des sportifs de haut niveau ;
- mardi 1er octobre 2024 : appel à candidatures pour les listes ;
- du vendredi 4 octobre 2024 au samedi 5 octobre 2024 : élection des 2 représentants des arbitres, des entraîneurs et des sportifs de haut niveau ;
- mardi 22 octobre 2024 : date limite du dépôt des listes ;
- jeudi 5 décembre 2024 à 0 heure (heure de Paris) : fin de la campagne électorale
- du vendredi 6 décembre 2024 à 12 heures au samedi 7 décembre 2024 à 14 heures : élection des 22 membres du conseil fédéral ;
- samedi 7 décembre 2024 de 14 heures à 16 heures : assemblée générale ordinaire suivie à 17 heures de l'assemblée générale élective.

La troisième partie détaille les modalités d'élection des représentants des arbitres, des entraîneurs, des sportifs de haut niveau et des 22 membres élus.

### Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent le code de campagne présenté (26 votants – 24 oui – 2 abstentions).

### **Point 3 – Plan mixité féminisation**

Magali Andrier fait d'abord un rapide état des lieux en détaillant le nombre de licences féminines de 2015 à 2023, de pratiquantes dans les clubs et la répartition par catégorie d'âge en juin 2023, la présence des féminines dans les instances (ligues, comités, clubs).

Une proposition de principes d'action sur 3 axes est présentée :

- sensibiliser à la mixité active ;
- accompagner les femmes bénévoles ;
- fidéliser les licenciées.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral approuvent les principes d'action présentés (26 votants – 25 oui – 1 abstention).

### **Point 4 – Point sur le système d'information**

Jean-Michel évoque le problème récurrent sur les éditions dans spid, et les améliorations pour certaines d'entre elles. Des explications sur le stock des signalements d'anomalie sur spid sont données.

Le siège fédéral est passé en téléphonie sur IP.

Des informations sur le reliquat des projets 2023 sont données : équipement en visioconférence au siège reporté, gestion des emplois et formations mis en production, logiciel de classement en double commande, labels clubs en cours de développement interne.

Jean-Michel Poulat fait ensuite un rapide exposé sur les projets 2024 : projets techniques, projets sportifs, projets administratifs, projet développement.

### **Point 5 – Evolution des vétérans**

Jean-Michel Poulat fait un compte-rendu des travaux du groupe vétérans et donne les orientations envisagées :

- faire évoluer les catégories d'âge actuelles (10 ans par catégorie) vers les catégories internationales (5 ans par catégorie) ;
- augmenter de ce fait le nombre de catégories de simples des championnats de France vétérans, les catégories de double étant conservées ;
- modifier l'indemnité pour les championnats d'Europe et du Monde ;
- changer la désignation des championnats de France vétérans (remplacer « vétérans » par « masters »).

La discussion fait état de la nécessité de calculer la faisabilité en termes de nombres de participants et d'horaire avant de se prononcer sur les suites à donner. Le dossier sera soumis au vote du prochain conseil fédéral.

Fin de la séance : 21 heures 15

## **Séance du 13 avril 2024**

### Présents :

Président : Gilles Erb

Patrick Beaussart, Bruno Bellet, Sophie Bodin, Anne Boileau Demaret, Jean-René Chevalier, Jean-Paul Chilon, Adrien Dodu, Bernard Ferrière, Michel Gadal, Jean-Luc Guillot, Thibaut Huriez, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Stéphane Lebrun, Guy Letrot, Patrick Lustremant, Daniel Marchand, Emmanuel Marzin, Christian Palierne, Christophe Porte, Jean-Michel Poulat, Jean-Michel Talba, Renan Thepaut, Caroline Turlotte, Robert Vasseur, Miguel Vicens, Isabelle Wegel (28)

### Assistant :

Magali Andrier, Directrice générale  
Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national  
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint

### Excusés :

Thierry Albertin, Pierre Blanchard, Christian Briffueil, Marie Francisco, Charles Gaveau, Lenaïck Loyant, Claude Raeckelboom, Sandrine Ralaiarison, Carole Sève, Marion Vayre, Maurice Vidal (11)

□ □ □

Début de la séance : 8 heures 35

### **Point 6 – Informations du DTN**

Jean-Nicolas Barelier rappelle les résultats obtenus par les joueurs français lors des trois derniers mois et les compétitions à venir (avant et après les jeux olympiques), en soulignant le rythme très intense des déplacements, souvent en Asie, pour la course au classement international avant les Jeux.

La campagne d'entrée dans les pôles s'achèvera le 16 mai 2024. Le financement des pôles espoirs de niveau 1 par l'ANS est simplifié et s'effectuera via la FFTT.

Une modification du PPF relative à l'éligibilité sur les listes ministérielles et les listes officielles des pôles est en cours de validation par le Ministère des Sports. Cette éligibilité sera limitée aux joueurs ayant le droit de représenter sportivement la France en compétitions internationales.

Un point d'étape sur les différents aspects du développement (PSF, JOP 2024, ping éducatif, ping actif, ping inclusif, ping extérieur), sur l'accompagnement des territoires, sur la formation et l'emploi (filière technique fédérale, CQP, arbitrage, stratégie emploi, revue numérique des entraîneurs, formation professionnelle continue des entraîneurs) est effectué.

### **Point 7 – Experts et conseillers en développement**

Jean-Nicolas Barelier expose le dispositif « Expert et conseillers en développement », qui a pour objectifs d'accompagner les clubs en fonction de leurs besoins, de savoir évaluer les projets de

développement, de créer un réseau de référents du projet de développement en territoires et de déployer le projet fédéral de développement.

L'expert en développement serait un salarié de la ligue chargé de piloter le projet de développement sous la responsabilité d'un élu régional.

Le conseiller en développement serait un salarié du comité départemental formé par l'expert en développement de la ligue et missionné par le comité départemental pour conseiller les clubs.

Jean-Nicolas Barelier détaille le public cible, la mise en œuvre, le financement de la formation et le financement des missions.

Bruno Bellet complète ensuite la présentation du DTN.

### **Point 8 – Championnat de France seniors à Montpellier (mars 2024)**

Stéphane Lebrun remercie le personnel du siège fédéral et estime qu'il faut faire évoluer les responsabilités de l'organisateur et de la Fédération.

Une plus grande offre autour de l'événement pour les spectateurs semble maintenant nécessaire.

### **Point 9 – Calendrier sportif 2024-2025 et calendrier politique 2024**

Une nouvelle version du calendrier sportif 2024-2025 est communiquée avec notamment les lieux des épreuves nationales déjà attribuées. Le seul changement est l'inversion de la journée de championnat par équipes et du championnat de France seniors (mars 2025) suite à la communication par l'ETTU de la date réservée pour les championnats seniors des pays européens.

Françoise Lapicque informe de l'actualisation des dates retenues pour les réunions du conseil fédéral et du bureau exécutif jusqu'à la fin de la saison ainsi que de la date retenue pour le premier conseil fédéral de la saison 2024-2025 (20 et 21 septembre 2024).

### **Point 10 – Ordre du jour de l'Assemblée générale du 20 mai 2024**

L'assemblée générale du 20 mai 2024 comportera essentiellement la présentation des comptes de l'année 2023 et aura lieu en visioconférence. L'ordre du jour détaillé est présenté par Françoise Lapicque.

#### Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 mai 2024 (27 votants).

## **Point 11 – Modifications règlementaires**

Le premier dossier concerne le championnat de France par équipes (règlements sportifs).

Les principales modifications concernent la suppression de la caution, le retour au classement minimum 18 en N1 messieurs, 2 joueuses classées 7 minimum (au lieu de 3) en N3 dames, des conséquences moins dures lors d'un forfait général et le fait qu'un forfait lors de la dernière journée soit à la fin de chaque phase.

Plusieurs adaptations et le regroupement de certains textes sont ensuite présentés.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité les modifications des règlements sportifs relatifs au championnat de France par équipes (28 votants).

Le deuxième dossier fait suite aux décisions du Conseil fédéral des 12 et 13 janvier 2024 et s'applique aux règlements administratifs : accord de l'entente par l'instance dirigeante, distance de 30 kms uniquement pour une entente messieurs, niveau des autres équipes par rapport à l'équipe d'entente, dates des périodes de mutation, mutations des benjamins et poussins jusque fin septembre sans justificatif et autorisation des « frontaliers » pour les tournois nationaux B.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité les modifications des règlements administratifs (28 votants).

Le troisième dossier fait suite à l'accord de l'Assemblée générale pour la création de la licence dirigeant : définition de la licence dirigeant (licenciés concernés, participation aux compétitions) et changement de l'expression « licence compétition » par l'expression « licence dirigeant ou compétition ».

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité les modifications consécutives à la création de la licence dirigeant (28 votants).

Le dernier dossier correspond à un certain nombre de modifications de forme sur différents textes : règles du jeu (définition de la matière de la balle), règlements administratifs (ré-affiliation, transmission des dossiers, modalités sur les cas non prévus pour les qualifications corporatives, participation aux compétitions des joueurs mutés, participation à un championnat étranger par équipes de clubs), règlement disciplinaire relatif aux cartons (définition de l'instance statuant en dernier ressort).

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité les modifications présentées (28 votants).

## **Point 12 – Appel d'offre équipementiers**

Quatre lots sont en cours d'appel d'offres : textile et bagagerie, balles, raquettes, sol. L'appel d'offres sur les tables est prévu en 2025.

Emmanuel Marzin résume le calendrier de la procédure : démarrage le 15 janvier 2024 et décision lors du conseil fédéral du 3 mai 2024.

Il communique les sociétés ayant demandé le cahier des charges : 7 sociétés pour le textile et la bagagerie, 2 sociétés pour les balles, 3 sociétés pour les raquettes, 2 sociétés pour les sols.

L'appel d'offres sur le textile est fructueux à la suite d'un match-up (procédure permettant à un candidat ayant proposé une offre inférieure au prix de réserve de s'aligner sur le prix de réserve) positif. L'appel d'offres pour les balles et les raquettes ont été déclarés infructueux et font l'objet d'une négociation de gré à gré. L'appel d'offres pour les sols est fructueux avec une réserve.

Emmanuel Marzin donne ensuite des informations sur le kit de communication, le clip de rentrée, le plan d'action pour la campagne 2024 et le livre d'or 2023.

### **Point 13 – Informations générales**

Magali Andrier communique les statistiques fin mars 2024 : 195 786 licences contre 183 303 licences en mars 2023) puis fait un point sur chacun des indicateurs mis en place.

Christophe Legout a été recruté le 2 avril 2024. La situation du service comptable est délicate (difficulté de recrutement pérenne).

Françoise Lapicque revient sur le sujet de l'honorabilité des dirigeants, des encadrants et des arbitres. Elle rappelle l'obligation des présidents du club pour le contrôle de l'honorabilité de toutes les personnes de leur club, qui vient d'être précisée dans la loi. Elle propose les missions qui seront proposées aux référents régionaux, avec la formation interne qui leur sera faite.

Fin du Conseil fédéral : 12 heures 40

Françoise LAPICQUE  
Secrétaire général

Gilles ERB  
Président